



APPEL D'OFFRE

GROUPES D'ANALYSE DES PRATIQUES Activité MJPM

| Oct 2015

SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'AGSS.....	3
<i>L'association et ses missions</i>	3
<i>Les valeurs portées par l'AGSS de l'UDAF</i>	3
<i>Notre vision, nos orientations</i>	3
<i>Organisation</i>	4
PRESENTATION DE L'ACTIVITE CONCERNEE.....	5
<i>L'activité MJPM</i>	5
<i>Le contexte de la demande et projets en cours</i>	5
OBJECTIFS DE LA DEMANDE	6
LA FORMATION	7
<i>Mise en œuvre attendue</i>	7
<i>Modalités d'organisation des GAP</i>	7
<i>Éléments pédagogiques</i>	7
ELEMENTS DE REPONSE ATTENDUS.....	7
MODALITES D'EXAMEN DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	8
<i>Date limite de dépôt des dossiers de candidature</i>	8
<i>Critères de sélection</i>	9
CALENDRIER PREVISIONNEL	10
CONTACTS ET INFORMATIONS.....	10

PRESENTATION DE L'AGSS

L'association et ses missions

L'AGSS de l'UDAF est une association loi 1901 créée en 1958 par l'UDAF du Nord pour la gestion des services sociaux qu'elle avait jusqu'alors en gestion directe.

Les statuts ont positionné l'association dès sa constitution dans le champ de la protection judiciaire (art 2). Dans ce contexte, les services de l'A.G.S.S. ont pour mission de faire émerger le potentiel de la personne et de la famille en favorisant le processus de changement.

Notre objectif est de répondre au mieux aux besoins des publics en ouvrant le champ des possibles, pour et avec les personnes actrices de leur bien-être, de leur évolution, dans le souci qu'elles prennent une réelle place dans la société.

Aujourd'hui l'AGSS compte près de 620 salariés et gère plus de 25 implantations de service sur l'ensemble du département (toutes activités confondues).

Les valeurs portées par l'AGSS de l'UDAF

Protéger les personnes et les prévenir de toutes difficultés qu'elles pourraient rencontrer

Promouvoir la personne et la famille dans le respect du droit et des libertés individuelles

Prendre en compte la personne dans sa globalité

La situer au centre de notre démarche comme actrice et autonome

Etre dans une démarche d'innovation et de diversification des modes d'intervention

Notre vision, nos orientations

C'est parce que notre philosophie d'intervention porte nos valeurs et qu'elle décline notre volonté politique, que le [Projet Associatif](#) de l'AGSS a pour orientations :

- de concourir à la déjudiciarisation des situations
- de répondre au mieux aux besoins des personnes accompagnées grâce à son organisation territoriale qui permet de repérer plus finement les besoins des familles et des enfants et de favoriser une approche pluridisciplinaire autour de la situation (à l'interne et avec les acteurs locaux)
- de favoriser l'autonomie des familles en mobilisant les partenaires locaux, par l'accès des familles aux services et dispositif de droit commun.
- de soutenir / développer les compétences parentales :
 - la famille et les enfants sont acteurs de la mesure par une approche co éducative
 - par la diversification des formes d'interventions, l'étayage de la situation via le partenariat local

Organisation

Présidente de l'association

Mme C.GHESQUIERE

Directeur Général

M. L.MANNARINO

Localisation du Siège social

AGSS de l'UDAF

3 rue Gustave Delory

59000 LILLE

03.20.54.03.04

Une organisation centralisée

Le Directeur Général de l'Association a reçu délégation permanente du Conseil d'Administration afin d'assurer les missions suivantes :

- Conduite de la définition et mise en œuvre du projet associatif à décliner par activité territorialement,
- Gestion et animation des ressources humaines,
- Gestion budgétaire, financière et comptable et administration générale,
- Coordination et représentation auprès des institutions et organismes gestionnaires externes.

Pour réaliser ces missions, le Directeur Général dispose d'une équipe de Direction Générale composée d'une Responsable des Activités et du Développement, d'un Responsable Financier, une Responsable Ressources Humaines, une Responsable Qualité et une Secrétaire de Direction.

Ces cadres animent une équipe assurant des fonctions techniques, tant au niveau associatif qu'au profit des territoires.

Une politique territoriale des services

Pour la gestion de ses services, l'AGSS a mis en œuvre une politique de territorialisation pour répondre aux besoins des personnes accompagnées et aux spécificités pouvant se dégager des secteurs d'intervention.

Les services sont organisés selon le découpage territorial mis en place par le Conseil Départemental du Nord. La mise en place de « ressorts territoriaux » a pour objectifs de favoriser et de « faciliter » la synergie des acteurs locaux autour des personnes accompagnées par le biais d'une politique partenariale.

Chaque territoire est géré par un Directeur aidé pour sa gestion par les Chefs de service.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE CONCERNEE

L'activité MJPM

L'AGSS est habilitée à exercer des mesures de protection des majeurs au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice / de la curatelle, de la tutelle, de la mesure d'accompagnement judiciaire / de la tutelle aux prestations sociales versées aux adultes.

Cette activité est réalisée par l'association auprès d'un public présentant tous types de problématiques d'altération des facultés mentales vivant à domicile, en institution ou sans domicile.

Le contexte de la demande et projets en cours

Les lois du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs ont fait évoluer le paradigme d'intervention des professionnels de cette activité.

Elles ont conduit de fait à une évolution du métier : antérieurement reconnu sur le versant de l'accompagnement social, les attentes portent aujourd'hui davantage sur la gestion du patrimoine et le travail à mener pour le maintien de l'autonomie du majeur.

Face à ces constats, l'AGSS de l'UDAF a impulsé une réorganisation de son activité :

- passage d'un travail en binôme (délégué et collaborateur administratif) à une organisation par pôle de compétences (les délégués sollicitent les pôles de collaborateurs administratifs en fonction de la spécialité).
Cette organisation repositionne le délégué comme responsable de la mesure de protection et de son exécution.
- changement du logiciel métier en 2016 puis passage à la gestion électronique des documents.

Par ailleurs, conformément à la loi 2002-2, l'évaluation interne de l'activité a été réalisée en vue de l'évaluation externe par un organisme habilité ANESM.

Ce travail d'autoévaluation de la prestation effectuée a notamment pointé la nécessité d'affiner les procédures internes, de retravailler les outils découlant de la loi 2002-2 ainsi que la coordination interne, d'assurer le suivi de certains indicateurs et d'harmoniser les pratiques entre les différents services.

Ce travail a été complété par une inspection de la DRJSCS, ce qui a conforté les fondements de la réorganisation interne.

Plusieurs conséquences découlant de ces éléments ont été pointées par les professionnels :

- une remise en question du sens du métier et de la pratique professionnelle,
- une interrogation de l'identité professionnelle,
- un sentiment exprimé de paradoxe entre les attendus des deux lois (l'une sur l'accompagnement et l'autre sur une dimension limitée au mandat),
- la pression du partenariat lié à une représentation erronée de l'activité.

La mise en place de groupes d'analyse des pratiques est souhaitée par la Direction et demandée par les professionnels afin de :

- permettre de rechercher en commun la définition des problèmes et les solutions pour les situations complexes,
- aider l'équipe à mieux appréhender les changements de l'activité,
- soutenir l'autonomie des professionnels et le pouvoir d'agir ensemble de l'équipe.

OBJECTIFS DE LA DEMANDE

Cet appel d'offre a pour but la mise en place de groupes d'analyse des pratiques à destination des professionnels exerçant l'activité Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.

L'activité est réalisée sur l'ensemble du département. Les services sont répartis sur 8 sites distincts :

- Grande Synthe,
- Armentières,
- Roubaix,
- Marcq-en-Baroeul,
- Valenciennes,
- Douai,
- Cambrai,
- Aulnoye-Aymeries.

Si l'appel d'offre privilégie une sélection au niveau départemental, il n'exclut pas pour autant des dossiers de candidatures à un niveau territorialisé (services Nord/Sud).

LA FORMATION

Mise en œuvre attendue

- Public concerné : Délégués à la protection juridique des majeurs titulaires du CNC DJPM, cadres juridique et chefs de service soit 9 groupes.
- Fréquence minimale : 4 demi-journées/an par groupe.
- Articulation avec l'encadrement et la direction : les modalités d'échanges avec l'encadrement avant chaque intervention devront être déclinées dans la proposition afin de permettre à l'organisme/l'intervenant de s'assurer de la bonne préparation de la session et d'avoir connaissance des évolutions organisationnelles durant l'intersession.
- Bilan/évaluation annuelle du dispositif mis en place

Modalités d'organisation des GAP

L'organisme ou l'intervenant est libre dans sa proposition d'organisation.

Sa proposition devra préciser : la durée d'une intervention, les lieux de formation.

Éléments pédagogiques

En s'appuyant sur des illustrations pratiques, les GAP doivent permettre de travailler:

- sur le sens du mandat et les responsabilités en découlant,
- sur le fait d'accepter la complexité des situations et l'identification des éléments de complexité,
- l'application des procédures internes,
- la posture du professionnel (la prise de distance, poser les limites dans le cadre du travail en réseau, gestion de l'urgence, etc.) afin de resituer la fonction dans la dimension d'accompagnement,
- sur la mise en perspectives de solutions concrètes ou d'outils.

ELEMENTS DE REPOSE ATTENDUS

Le candidat peut se positionner sur tout ou partie du marché ouvert.

Tout dépôt de candidature devra donner lieu au dépôt d'un dossier comportant les éléments suivants :

- Présentation du ou des organisme(s) :
 - Raison sociale/ noms
 - Coordonnées complètes
 - N° SIRET
 - N° de déclaration d'activité

- Effectif global
 - Présentation générale (2 pages maximum)
 - Couverture géographique d'intervention
 - Expérience acquise dans le domaine concerné par l'appel d'offre
 - Les assurances garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations
 - Coordonnées de l'interlocuteur référent du dossier
- Présentation de la proposition (reformulation de la demande de l'AGSS, 1 page)
- Présentation du déroulement de la prestation/ méthodologie proposée :
 - Fréquence
 - Constitution des GAP
 - Conditions matérielles
 - Moyens et méthodes pédagogiques utilisées
 - Déroulé type d'une séance
 - Modalités d'évaluation du dispositif
 - Modalités d'articulation avec l'encadrement et la Direction
- Présentation de l'équipe d'intervention :
 - Nom/prénom/fonctions actuelles
 - Profil et expériences professionnelles
 - CV
 - Référent et coordonnées du coordonnateur
- Proposition financière
 - La proposition spécifie si elle porte sur tout ou partie du marché
 - Le devis détaillé précise : le cout horaire, le prix global de la prestation, les modalités de facturation et de règlement
 - Le montant de la prestation (tous frais compris) est indiqué en euros HT et TTC
 - En cas d'options, préciser le montant pour chaque option et le coût global (toutes options comprises)

MODALITES D'EXAMEN DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Date limite de dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidatures seront à **adresser en version informatique** à secretariatdg@agss.fr pour le **16 novembre 2015** dernier délai, **la candidature étant confirmée par envoi postal dans les 7 jours suivants.**

Le dossier papier (en 2 exemplaires) sera adressé à l'attention de :

M. L.MANNARINO, Directeur Général

AGSS de l'UDAF du Nord

3 rue Gustave DELORY

BP 2017

59012 Lille Cedex

Critères de sélection

Le choix de l'association sera arrêté en s'appuyant sur les critères suivants :

1. Compréhension de la demande, délai de transmission des éléments :
 - Propositions communiquées dans les délais indiqués dans l'AO
 - Périmètre d'intervention/rôles de l'organisme/de l'intervenant
 - Appropriation du contexte d'intervention
2. Proposition adaptée aux besoins
3. Expérience de l'organisme :
 - Connaissance de l'activité MJPM
 - Expériences acquises en AP
4. Méthodes et outils pédagogiques utilisés
5. Implantation(s) territoriale(s)
6. Cohérence des tarifs avec la prestation proposée et les concurrents :
 - Les tarifs doivent être proposés TTC et tous frais inclus.
 - En cas d'options, les tarifs devront être précisés pour chacune d'entre elles.

Les candidats devront impérativement :

- être enregistrés en qualité d'organisme de formation
- avoir antérieurement réalisé la prestation demandée.

Les candidats pourront présenter un dossier de candidature sous la forme d'un groupement conjoint d'intervenants sous réserve de s'engager respectivement à exécuter le(s) lot(s) qui leur seraient attribués.

Tout dépôt de candidature sous cette forme engagera la responsabilité des membres de ce groupe pour la totalité du marché conclu.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Réception des candidatures : 16 novembre 2015

Choix de l'organisme/intervenant : 7 décembre 2015

Lancement des GAP MP : février 2016

CONTACTS ET INFORMATIONS

Les candidats peuvent adresser leurs questions à l'adresse suivante : lmigeotte@agss.fr